ceux qui fes autent envoyés,

Avena abennement pour la campagne ne sera reçu à moins un an indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent

A VIS est par le présent donné que les certificate autonte au fonde capital de cette Compagnie ont été volés, et que Meserc. Lefebre et Durel ont fait application pour en ebtenir des deplicates No. 428 compon d'une action de la seconde souscription, date 16 ranvior 1834

de doux actions de la troisième souscrip-Par ordre de la direction F C CATONNET, Beretaire.

Compagnie d'Assurances Commerciale. ES livres de souscription de la Compagnie seront encore CArcele, rue des Magasins, près l'encoignure de la rue Graeier, Luadi suscant, 18 courant, sous la superintendance de

Wm G Hower, presid no. Heart Fries Lo Blanc, H. F. McKenna, 'B. Groning, A. L. M. Domarin, Alea Grant, Abjah Fish, Roy, Mayah Miland Miland

HOTEL MARIGNY. -ses du Lac Pontchartrain.

propriétaire de cet établissement : a l'honneur d'appeler

o de public sur cet Hosel, meuble et garni dans un Tuyen alvira inconnu dans ce nave Ni poines, ni depenses seroni épargnées par tous les em-phoyes dans cet etablissement pour satisfaire aux exigences du

hambres très agréables. Ly a un salon meub é avec le plus grand tuse pour les dames, situé au 2me. ciage ci xdjo gaant as trouve une chare-bre uit fen peut avoir constamment des glaces, du suda, de-gene ures, bètuseries &c.

woglant partir par les chais du chem n à coulisses, Accession must trouvent dans cet établissement, non sealement un lieu de repus mais encore un lieu de récréation qui les console de leur desappointement. Les personnes trouveront auxi une halle très agreable.

Ce superbe établissement à été monté nu prix d'énormes LESTE par le régister des testamens—Lundi 29 juin 1835, à midi, j'exposerai en vente à la la Bourse de leur superier des rues St. Louis et Chartres, en

Créances au syndic soussigné le plus tôt possible.

JN. ROUSSEAU, 26mai 10- rue Chartres, no 148, entre Toulonse et St. Louis MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS. E couts de la farme fraiche est aujourd'hui de \$6 25 par baril, d'après le tarif les boulangers doivent donner. quendant la semaine prochaine, à partir de lundi, 41 onces de pain pour un escalin. Les pains de 3 pour un escalin devront peaer 25 pour cent de plus, 6 ium DENIS PRIEUR, maire

AVIS. AVIS.

ES acquereurs da terra na a la Passe Christianne, à la veale faite par MM. Tricou, Domingon & Usnonge le 23 et 30 du mois expiré, sont invités de passer chez M Wm Hoswett, notaire public, dans le plus bref delai, pour signer les actes de vente.

6 juin - 3

N homme un peu avance en âge deutrerait trouver uns place d'instituteur sur une habitation ou dans une pa-coisse; il connait le français, l'angiais et l'espagnol. Il dou-mera des ronzeignemens sativalisans conceraux as merale et sa probité à ceux qui voulrent bien l'honorer de leur con-fiance. S'afcesser à M. Jerome Bayon, éditeur de l'Abetlie-fi sui autre de l'abetlie-6 juin-

AVIS D'ELECTION. AVIS D'ELECTION.

Es électeurs du 2e. dutrict de cente ville et paroisse sont
de prevous que l'élection d'un membre du jury de police,
pour le dit district, en resuplacement de M. B Bacas, démis,
sonsaire, aura lieu Jeun II du cuurant, ches M Lamoba rue de Chartres, sous la présidence de MM Jean Lamothe &

Les votes, su terme de la loi, seront teçu depuis 9 heures du matin, jusqu'à 8 houres apres andi.

2 juin—3ps

CHS MAURIAN, juge

A VIS—It sera vendu, à la maison de Cour de la Paroisse
de la Pointe Courée, nar Phonoralta inca. de la Pointe Coupée, par l'honorable juge de la dite Pa-cousse, le 10 juin prochain.

des deux sexes, tous créoles ou aclimatés, il y a paimi un bon see door seres, tour creotes ou actimates, it y a patine un oun commandeur, parlant l'anglais et le français, un bon charpen-tier, un forgeron, et un cordonier; payables dans tous mars 1826, en biliets endence à la satisfaction du vendeur avec hy-

idene apóciale jusqu'an parfait paiement. 13 mai MAISON DE SANTE FRANKLIN. VE l'établissement est à présent ouvert pour la récep-tion des malades. Prix-à l'ordinaire \$1 par jour.

Chambree à part depuis \$3 jusqu'à 5 par jour. Petites vérales à l'ordinaire \$3 par jour. eur entrées s'adresser à la maison de santé, ou a cabinet du dectour Luzemberg, rue des Remparts no 17. 21mas

A VENDRE A L'AMIABLE. La grande et co nmede maison, avec son maga-sin, qu'occupaient dernièrement Gordon, Forstall k co, rue Tout-use, Aussi-Les grands maga ans et terrains rue des Remparts, entre St. Louis et Tou-

On en dennera possession immédiatement. S'adresser & [5 mai]; E. J. FORSTALL & co. rue Royale. Ameison acuve située à l'encougnure des rues Esplanade et Beurgagne, S'adresser au bureau de la compagnie rue Roy, ale no 134.

J. H. RABOTEAU, secrétaire. l pera

PROPRIETES A LOUER. Le soussigné offre à lover l'établissement spacieux misé rue St. Louis, entre les rues Tremé et Marais, le second l'et plus bas que Ramparte, et à cinq minutes de marche de la Bourse Hewiett. Cet établissement est compesé d'une maison de quatra appartement, d'une gran, , at magasin ot an manage, cutsine at diverses ch

per à democtiques.

JULES LE BLANC, cue Royale, no 103.

28 avril A. WARTELLE, 189 rue Royale. A Louer à la Baie St.-Louis,-Une maison très commode, contenant dix appartemens con-vens bles à une nombreuse famille qui voudrait passer l'été dans cette belle partie du pays, ou convensible à plasieurs familles pes nombreuses, par la fa-cité avec laquelle on peut la distribuer pour la commo-

dité de plusieure locataires. S'adresser 16 mai 1 L. & R. ADAMS, rue Moreau, no 16. maison à deux étager, formant l'encoignure des succession de leu John Linton, les propriétes ci après de rues du Canal et du Camp, sppartenast & Mr.

Prades. Dana cette maison on pout établir un superbe.

Un lot de terre situé, côté sud de la rue du Canal de l'un de l'encoigne de Canal de C

TRICOU, DOMINGON & CANONGE.

LOUER quatre heaux appartemens an let étage et deux pouces de profondeur sur l'autre ligne, et trente pds quatre second, avec balcon donnant sur les rues de décantes et Toulouse. On louera à hail on par mois.

S'adresser à PASCALET & MICHON. [5] juin

Es soussignés offrent à vendre, à leur magasin, 100

boites de fer blanc; 2 jarres soucissons très frais, 150 fromages de Hollande, do Gruyère; 200 boites sardines à

Succession de Jeanne Martin, veuve Louis Burbat, décedà

erien, le première comptant double.

Les avis dent le nembre d'insertions ne sera pas limité, de domestiques et toutes autres bâtisses et amélioration eront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de qui se trouvent dessus.

Conditions de la vente: 12, 18, 24 et 30 mois de crédit On prend des abonnemens à l'année, pour publier les eu billets encossés à satisfaction et portant hypothèque speciale jusqu'à parfait paiement.
WFC DUPLESSIS, reg des tes.

L'acte de vente sera passé pardevant A. Mazureau, no moins qu'on a sessique quesque.

régalibrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent de la lettre affanchies; dans le cas contraire, elles resseront à la poste

Bureau de la Presse à Coton à vapeur de la Levie.

Bureau de la Presse à Coton à vapeur de la Levie.

The la présent donné que les certificats suivants

Les lettres adressées à l'Editeur doivent pub. sux frais de l'requereur

ENTE par le Régister des testamens—Succession de fou Albert alias Charles Sweet—Lundi 8 juin, 1835, à 10 heures du matin, j'expuserai en vente, rue Champs Elysées, entre les rues de Craps et d'Amour, en vertu d'un ordre de la cour des preuves, dans et pour la ville de la

> Succession of the Jonathan Dall.
>
> VENTE par le register des testaments—Lundi 8 Jun ISSS, à midi, je aposerse ca sente à la Bonrec de Riva-tett, encogaure St. Louis et Chartren, en vertat d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour la vinte et l'arousse de la Nouvelle Ordans, pour compte de la consecue de feu Jona-chan Ball, l'es clares ci-aprés décrits, seveir.

than Ball, I is o claves of après décrits, saveir.

1 GEORGE, àge d'environ 45 ans.

2 ELLICK, àge d'environ 25 ans.

3 NED, àge d'environ 30 ans.

Ces esclaves seront vendus au plus offrant it dernières cherisseurs pour le prix qu'ils pourront rapporter, à un crédit de 12 mois, les acquereurs fournissant leur obligation avec caution suffignaise at hypothèque sur les esclaves.

le 12 mois, les acquereurs murmenant.
:aution suffisante et hypothèque sur les esclaves.

W F C DUPLESSIS, rég des tes. W F C QUPLESSIS, rég des tes.
L'acte de vente sera passé pardevant Hilaire B Cenas, no
caire public, aux frais des acquereurs.
23 mai—15
UCCESSION de reu Galeiel Jereme, h. de c. r—
Vente par le register des testamene—Sam di, 27 junt
1335 à midi, j'exposerai en vente à la Bousse Hewlett, en coignure des ruce St. Leuis et Chartres, en vertu d'un or-dre de la cour des preuves, dans et pour la ville et parois se de la Nouvelle Orienne, les erclaves ci après décrit

appartenant à la succession de feu Gabriel Jerome le de Esclaver-Engene, negre ereole age d'environ vingt si ans, de bon caractère, charretier et manœuvre.

2. Arthémise, négresse créole, à ée d'environ trente ans un bon caractère, blanchisseuse et repasseuse,
Ensemble ses trois enfans, savon, Noibert, mulâtre âgé

de neuf ans; Henry nègre age de sept aus, et élemoré 2_6 d'un an.
Conditions de la vente : un quatrième comptant et la ba-

lance à six et douze mois de crédit en bilicte endesses à satisfaction, portant hypotheque speciale.

W.F. C. DUPLESSIS, rég des test.

Touveront ausei une halle très agreable.

Le superbe établissement à été monté au prix d'énormes dépenses, mais le proprietaire en à couru les risques sachant bien que les labilisande la Nouvelle Oriéans n'out, dans le Hewlett, enceign ire des rues St. Louis et Chartres, ou voint que les labilitande la Nouvelle Oriéans n'out, dans le veitu d'un o dre de la courues preuves, dans et pour la ville et partoise de la Nouvelle Oriéans, la propriété et après deritte, d'après le plan drossé par Joseph Philé, cyct, appartenant à la succession de feu José Gonzales Ru z, savoir:

Ru z, savoir:

pouces de face à la rue Clouet sur 110 de profonueur. Lot no 2 formant l'encoignure des rues Cloue: et Clars, mesmant 32 pieus de face à la rue Clouet, sur 110 de pro-Les lots nos 3, 4 et 3 ayant chacun 42 pieda 7 1-8 pou

es de face à la rue Grands Hommes dite Clara sur 63 eds 11 3-8 pouces de profondeux. Conditions de la vente-six, douze et dix huit moin de crédit en billets endo-sés à satisfaction, portant à ypothè-

que jusqu'à partait paiement. WFC DUPLESSIS, rég des tes Les setes de vente seront passés pardevant la Forraud,

notaire public, aux frais des acquéreurs. 29 mai Succession du madame Mary Prende gras. VENTE par le régister des testamens — V adred. 3 juillet 1835 — J'entongras un monte de la familie de la famil V 1835 — J'exposera en vente, à midi, à la Bourse de Hew-leit, encoignure des rues. St Louis et Chartres.—En verte d'un ordre de la Cour des Prouves dans et pour la ville et pa-tousse de la Nouvelle Orisans, les esclaves ciraprès deorits appartenant à la succession de feu mid. Mary. Prendergrast, savoir : ESCLAVES.

savoir: ES(LAVES 1 JOHNSON, negre, age d'environ 23 ans, domestique de 2 WASHINGTON, nègre, agé d'environ 21 ans, domenti

us de maison et laboureur. S EMILY, négrosse, âgée d'environ 15 ans, domestique de naison.

4 SALLY, négressee, âgée d'environ 40 ane

5 HENRY, négre, âge d'environ 24 ans, marronneur.

Conditions de la vente. 6 et 12 mois de crédit, pour d'environ de la vente.

billete endossés à estisfacté in portant hypothèque spécialo.

WFCBUPLESSIS, reg. des tests.

Les actes de veste across pasée pardevant WYLewis

sotaire public, aux frais des acquereurs.

80 mai Succession de feu François Prinstre.
VENTE par le régister des testamens—Vendre/li 3 juillet

V 1750-0 exposerar en ventea miei, a 13 Bourse de riew-lett, encoignute des ries St Louis et Chartres-En ve tu d'un ordro de la Cour des Preuves dans et pour la ville et pa-rousse de la No victo Orl ans, la morite indivise d'un esclave crap ès nominué appartenant à la succession de feu François Prinstro.

La morité indivise d'un esclave nommé CELESTIN, égé-d'autren 10 ans d'unitérant constant.

La montifindivise d'un esclave nommé CELESTIN, égé d'enviren 19 ans. — Conditions comptant.

WF C DUPLESSIN, rfg. des tests
L'acte de vente sera va-se pardevant L Féraud notaire public, aux frais de l'acquéreur.

Su mai

Succession de leu Louis Jos. ph Atllot.

VENTE par le register des testamens—Lundi 27 juin 1832, à midi, j'exposerai en vente a la Burse de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, la propriété fon cière ci ap és décrire, appartenant à la succession de leu cière ci ap es décrire, appartenant à la succession de feu Louis Joseph Aillot, savoir:

Proprieté fonciere-Un demi terrain situé rue d'Espa gne à l'ensoignure de la rac Craps, ayant 60 pieds de face sur chaque rue, sur lequel est bâtic une maison principale LUUER-Par la Compagnie des Améliorations.—Une de quatre appartements, galerie et cabinets briquetée en-maison acuve située à l'encougnure des rices Esplanade et tre poteaux, cuisine et autres constructions dans la cour gegen. S'adressor au bureau de la compagnie rue Roy.

Conditions—comptant W. F. DUPLESSIS rég L'acte de vente sera passé pardevant L Féraud, n

pub, aux frais de l'acquéreur. 28 mai ... 29 ... lett, encognure des rues St Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, les esciaves et après décrits, appartenant à la succession de seu Robert Lewis,

Peter, mulatre fige d'environ 35 ans, James, negre agé d'environ 30 ens. Conditions de la vente, 6, 12, 18 et 21 The de crédit er bilieus endossés à satisfaction, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. W F C DUPLESSIS, règ des tes. parfait paiement. WFC DUPLESSIS, reu des tes.
Les actes de venes seront passés pardevant A Mazureau not pub, aux frais des acquéreurs.

Succession de feu John Linton VENTE par le régister des testamens—Lundi 28 juin 1835, j'exposersi en vente publique, à l'encan, à la Boutse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vente publique des rues chartres et St. Louis, en vente public A LOUER pour le fer, janvier 1836—La betle et paroisse de la Nouvelle Orléans, pour compte de la

Dans cette maison on pout établir un superbemagasin dans le bas et loger une nombreuse famille dans
les étages supérieurs. S'adresser sur les lieux au propriétaises

LOMB EN GUEVÀ UNES—endre par
y FORSTH, GOODWYN & Co
A VENDRE.

Une jolie propriété située rue Toulouse, entre
Bourbon et Dauphine, ayant environ 23 pieds de
face eur 130 pieds de profondeur, plus ou moins,
mesure américaina. Sur cette propriété il se trouve une
maison en brquea. Aussi 55 actions de la Banque desCitoyens, assis sur la dite propriété.

B'adresser à L. Pilié, rue Chartres; si elle n'est pas vendue d'ici au samedi 20 juin 1835, elle le sera le dit jour à

Un lot de terre situé, côté sud de la rue du Cansl
entre les rues du Camp et St. Charles, mesurant criviron
trente hait pieds de face à la rue du Cansl, sur une profondeur de cent dix nuit pieds, plus ou moins, puis pieds, plus ou moins, ear au de de de man précisses et les amélierations qui s'y trouvent, august été
acquis par le défunt de Mr. Morgan, par acte au rapport de
Wm. Christy, notaire public, en date da 23 mars 1833, ensemble les bâtisses
William Beand par acc au rapport de Wm. Christy, notaire public, en date da 23 mars 1833, ensemble les bâtisses
as et améliorations qui s'y trouvent.
Un lot de terre situé, côté sud de la rue du Cansl
entre les rues du Camp et St. Charles, mesurant criviron
terente hait pieds de face à la rue du Cansl, sur une profondeur de cent dux nuit pieds, plus ou moins, ensemble les
bâtisses et les amélierations qui s'y trouvent,
une portun de terre, de forme irrégulière, située derrière et attenant au lot de terre sui décrit, dont les dimenactions, assis sur la dite propriété.

Un lot de terre situé, côté sud Camp et le entre les rues du Camp et St. Charles, mesurant criviron
tente hait pieds, plus de face à la rue du Cansl
entre les rues du Camp et St. Charles, mesurant criviron
tente hait pieds, plus de face à la rue du Cansl
entre les rues du Camp et St. Charles, mesurant criviron
tente hait pieds, plus de face à la rue du Cans

Gitoyena, assis s sur la dite propriété.

S'adresser à L. Pilié, rue Chartres; si elle n'est pas vendue d'es au samedi 20 join 1835, elle le sera le dit jour à saidi, à la Bourse Hewlett, per 27 mai TRICOU, DOMINGON & CANONGE.

S'adresser à L. Pilié, rue Chartres; si elle n'est pas vendue d'est au samedi 20 join 1835, elle le sera le dit jour à pieds trois ponces de face à la rue St. Charles, sur cent vingt huit pieds de profondeur, sur l'autre ligne, et trente pde quatre pouces de large sur la ligne du fonde, acquis par

ingi pieda de profondeur, mesuro française. 2, La moitié indivise d'un lot de terre situé au faubourg

faction, portant hypothèq e spéciale jusqu'à parfait paiement, W. F. C. DUPLESSIS, règ. des lestam. Les actes devenie seront passés pardevant Hilary Bre-on Cenas, not. pub. aux fraia des acquérents. 25 mai ton Cenas, not. pub. aux frais des acquéreurs.

épouse de M. François Xavier Denis.
VENTE par le régister des testaments—March 23 Juin 1835, à midi, j'exposerai en vent à la Bourse de Hewlett, encoigance des rues de Chartres et St. Louis, un vertu d'es ordre de la Cour des Preuves, dans at pour la ville et se de la Nouvelle Orléans, en date du 18 mai 1835. claves ci-aprère décrites appartenant à la succession de feu Jeanne Martin, veuve Louis Barbot, décédé epouse de M. François Xavier Denis, anvoir : ESCLAVES.

ABRAHAM, negre age d'environ 23 ane, tourneur de

chaises.
PETER, nègre américain, âgé d'environ 18 ans, tourneur.
BANIELS, nègre âge d'environ 18 ans, inarronneur o MINERVE, négresse agée d'onviron 20 ans, et ses deux entime qui soni ZABEIH, multire de 2 ans et demi, et JO-SEPHINE, griffonne de 6 mais, la dite Minerve, cuisinsere

t blinchisseure. HENRIETTE, mulairesse, âgée de 13 aas, domestique de Conditions de la vente : 6 et 12 mois de crédit, en billets endussis à agissaction portant hypotheque speciele. Les es-endussis à agissaction portant hypotheque speciele. Les es-claves seront consideres aux risques des acquercurs, du mo-ment de la vente, et ne seront livrés que lorsque les acquéreurs surout remph les conditions.
WFC DUPLESSIS, rég. des tests.

N B-Legactes de vente secont passes pardevant L H Heraud, notaire public, aux frais des acquereurs. 21 mai Succe-sion de Marie Emilie Nicolas veuve J B Wills. COUR DES PREUVES-Paroisse d'Orienns-Avis est
par le présent donne aux créanciers de la s-seite auccession et à toutes ausses personnes que cela peut concerner, d'a. ur à deduire, sous dis jours à dater de la présente publica. tion, les rai ore pour lesquelles le compte d'aministration et ue parrage de la dete auccession, neseran pour approuve

Par ordre de la Cour.

6 j in WF C BUPLESSIS, rég. des tes

par le present-dume sux oresseuers de le susdite succes- tontes poursuites contre la personne et les propriétés du dit son et à toutes suires personnes que cela peut concerner, petitionnaire soient suspendites. FB Conrad est nommé d'avoir à deduire, sous des jours à dater de la présente publis : pour représenter les crétineiers absens cation, les raisons pour desqueiles le compte presonte par Ar- l mand Patot, adm inistrateur de la dite auccession, ne serait peint approuve et homologue, et le sit admin stratour decharge de ses fonctions et de toute responsabilité.

Par or ire de la Corr.

5 juin WF C DUPLESSIS, réguster.

tition. Par ordre de la cour, 5 juin W. F. C. DUPLESSIS, reg. des tes.

PAROISSE D'ORLEANS Cour des Prouves-At-tendu que Arnaud flivereaud a présenté une pétition 14 mai-2, # P. LE BLANC; dép. greffier. tenda que Armad Rivereaud a présenté une pétition 14 mai—2108 P. LE BLANC; dép. greffier.

* la cour, a l'effet d'obteur l'es lettres de curatelle à la succession vocanue de leu Joseph Bedont décédé intestat:

FATE OF LOUISIANA—Parish Court for the par ish and city of New-Orleans—Present the honorable part that the partie de la lateration de l'est partie de l'est

AROISSE B'ORCEANS—Cour des Preuves—Attendu

que Demin Bigeurdan a reseaue une perston à la cour, à
l'effet d'obtenir les lettres de curairlle 2 la succession vacanle de leu Joseph Bedoni d'undie mitadai : Avis est par le
prévent donné à tous coux que cela peut concerner, d'

voir à deuure sous dis jours, les raisons pour lesquelles it ne
serant pas fait droit à la des pritton.

Par ordice de la Cour.

Par ordice de la Cour.

ARMAND PITOT, Frenis

de voir de la Cour.

ARMAND PITOT, Frenis

ta price de la vente aux enchères pub iques des propriétés donne qu'une assemblee des dits créantiers sit heu en vi après décrites spractenant par moiris à la succession de Susan Clark et à celle d'Elisabeth Shaw, veuve de Patrick Clark, vendues pour opérer le parisge, savoir :

Un terrais situé dans le funbourg des Religieuses, en cette peroisse, mesurant 40 pieds de face à la rue de la vieitle Levée sur 120 pieds de protonieur, borné d'un 2016 par le lot no 1; de l'autre côté par le lot no 3et dans le fond par le lot no 5; désigné comme le lot no 2; ensemt le la mai-on de maitre et autres améhorstions qui sont dersus Un autre terrain dans le même faubourg, attenant par la paroisse et ville de la Nouvelle Orleans—Présent un autre terrain dans le même faubourg, attenant par le fond celui précélemment décrit; des gné comme le no-cinq ayant 40 pieds de face à le rue des Religieuses sur 120 pieds de profondeur, borné d'un côté par le lot no 6, et l'autre par le lot no 4; ensemble les bâtisses et autres améliorations.

du prix motifé à un an et motifé à deux ans du jour de la vente, les acquéreurs auront à donner, pour les paienners la cour. Au greffe 28 mai 1935. à torne, leurs billeus endossés à satisfaction en coupons 30 mai 1935. tels qu'ils seront den andés pour facuiter le partage à faire de plus hypotheque specials sur les terrains jusqu'à par

F, DUGUF, juge. AVIS AU PUBLIC.

AVIS AU PUBLIC.

ES soussigués asse seurs nommés par le maire et le contact de l'archive de transporter son domicile dans la maison qui forme l'entique de propriétée foncières dans le carre de la vite de la Nouvelle Orléans, c'est à dire, de welles situées entre les rues du Canal, de l'Esplasade, des Remparia et de la Levée, et les emulacomens vendus par les Estat-Usis et la corporation de la Nouvelle Orléans ; situés entre la rue de la Levée, et les emulacomens vendus par les Estat-Usis et la corporation de la Nouvelle Orléans ; situés entre la rue de la Levée, et les limites susditors ; font connaître su public que le tableau estimatif et le récensement étant acheves, resteront déposée de public et le récensement étant acheves, resteront déposée poudant dix jours à compter de mardi prochain, 3 de mois de juin courant, chez Ferdinand Percy, l'un des dits assesseurs, rue St Fierro no 121, depais 10 heures de matin junqu'a deux deux feures de l'après midi, pour y être sounis à l'exainen des personnes qui auraient des reclamations à faire.

Auvestle Orleans par le Estat de mardi prochain, 3 de mois de l'explainent de le récensement étant acheves de matin junqu'a deux deux deux de l'explainent de le récensement étant le contrainent l'entire de l'après midi, pour y être sounis à l'exainen des personnes qui auraient des reclamations à faire.

Contante de ronsintence, at le oublic es général, qu'it vient de transporter son domicile dans le partie de lumbair de donner par jour que l'indirence et les leux en devoir et un plassir de donner par jour que la lite de l'explaint de douver que l'indirence de consultations gratuites (de dix heures de consultations gratuites de consultations gratuites (de l'après midi, pur partie de l'exaine de le les recenses de consultations gratuites de consultations gratuites de consultations gratuites de le partie de consult

onnes qui auraient des reclamations à faire. Nouvelle Orienne, le 2 juin 1835. FERD PERCY. CHANGE sur New York, & vendre par JOHN McMill.AN. 18 mail 7 no Si rue de Canal. CHANGE auf Londres of Paris. & vendre par JOHN McMILLAN. 18 mai (C)no 21 rue du Canal.

A TTENDU que mon épouse Catherine a, sans ma permission et sans cause légitime, abandonné mes fovers et ma protection, avis est par le présent donné au iblic qu'à dater de ce jour je ne payerai aucune des dettes qu'elle pourra contracter,

WILLIAM COLE. 5 juin -3 NILIAM GOLF.

NILIAM GOLF. cristales, vasos de todos dimensiones, candeleros pegados

de plata &c

30 fardos de garrafas y vasos de vidrio tajado. El comprador recobrera les derechos de la aduana ya pagados.

150 fardos de loza, bien surtidos escogidos á proposito
para el comercio Mejicano. Impondrá el señor.

Abril 10(C) JAMES M. CROSBY

MAGASIN DES NOUVEAUTES,

VENTE RAY LE MOSTATER.

VENTE Par le Régister des testamens—Lundi I juin.

Succession de feu Dr. Juscip Adolphe Tinou.

Leuis c. Conti.

VENTE par le Régister des testamens—Lundi I juin.

VENTE par le Régister des te

COUR DES PREU VES.

Succession de feu Thomas Stroud,

VENTE par le régister des testemens—Jeudi 25 juin 1835, à mid., j'exposerai en vente à la Bourse Hewlett, encoignate des rues St. Louis et Chartres, en vertu d'ue ordre de la cour des preuves, dans et pour le ville et paroisse de la Nouvelle Orléans—Présent l'hon.

Charles Maurian, juge—no 8338—Thomas Kelly contre paroisse de la Nouvelle Orléans, la propriété foncière ciparoisse de la Nouvelle Oriéans, la propriété foncière ciaprès décrite, appartenant à la succession de fou Thomas
Stroud, savoir:

1. Un lot de terre désigné par le no 14, dans l'ilet no
quatre vingt un, an nuevan faubourg Murigny et mesuraat trente pieds de face à la rue St. An oine sur cent
raut trente pieds de face à la rue St. An oine sur cent
surprise de la Oriéans, 2 juin 1835.

vingt pieds de profondeur, mesure française.

2. La moitié indivise d'un lot de terre situé au faubourg Annonciation de cette ville et formant une des encoignures des rues Magasins et Oranger et mesurant cinquante pd de face à la rue des Magasins sur cent viagt pieds de profondeur.

3. La moitié indivise d'une portion de terre touchant le contre se créanciers. La cession des biens du pétition. Elysées, entre les rues de Craps et d'Amour, en vertu d'un ordre de la cour des preuves, dans et pour a ville de la Nouvelle Orleans, les membles memblans, appartenant à la succession de feit Aibert alias Charles Sweet, Conditions: rue Oranger, et courant sur une profendeur de cent vinet comptant. (28 ai) WFCDTOLE SIS rés des res les les les les présents augurent et courant sur une profendeur de cent vinet de pri la cour, et il est ordonné qu'une assemblée des crépieds, où la dite portion de terre messurs cinquante pieds not, publ. et l'insolvable ait lieu en l'étude de L. Féraud, not, publ. et l'insolvable ait lieu en l'étude de L. Féraud, not, publ. et l'insolvable ait lieu en l'étude de large sur quarinte pieds de profundeur. pieds, où la dite portion un terre mesure cuiquente production de large sur quarinte pieds de profunctir.

Condition: de la vente; un tiers comptant, et la balance sur les affaires du pétitionn ire, et qu'en attendant tontes à six et douze mois de crédit en billets endossés à satispoursuites contre sa personne et ser propriétés soient suscendant le profunction de la vente de les creanciers absent.

Par ordre de la cour. Au greffe, Nile, Orléans, 12 mai 1935. [13 mil-2ps] ARMAND PITOT, greffier. TAT DE LA LOUISIANE—Cour de paroisse pont la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—Présent Chonorable Charles Maurian, juge—No 8241—James ance contre ses creanciers - La ceasion des biens du néir vance comme se eremeters—La cession des piens du pai-tionnaire au hénéfice de ses créanciers est par le prés-nt acceptée par la cour, et il es ordonné qu'une assemblée des créanciers du dit insolva de soit tenue pardevant W. Y. Lewis, not pub le 10e jour de juin prochain, pour v dé-libérer sur les affaires du pétition aire et qu'en attendact, toutes noursuites contre sa personne et ses propriétés soies suspendues. Il est de plus ordonné que M. John Mac ready représentera les créanciers absens. Par ordre de la cour.—Au graffe, Nouvelle Orléans 7 mai 1×35

at ses deux TAT DE LA LOUISIANE—Cour du premier dis Ifrici indicinio-R. C. Stockton contre see créancier
-Attendu que R C Stockton, débiteur insolvable, actuel lement détenus a conformément à un acte passé pour ve nit au secours des débiteurs insolvables détenus, et pour obtenir le bénéfice du dit acte présenté et fait incégique an pétition et cédule dans la cour du premier, district judi-ciaire de l'Etat de la Louisiane, avie est par le présent donné aux créanciers du dit pétitionnaire, et ils sont po ces p ésentes cités à comparaire pardevant la dite cour le jeudi 4e jour de join prochain, à 10 A M, pour déduire L H leurs rais ins, s'ils en ont, pourquoi la demande du périionnaire ne serait pas accordée et pourquoi il ne serai

pas mis en liberté.

Per ordre de l'hon, Charles Watts, juge de la dite cou ce 12e jour de mai A. D. 1835. 13 mai -- 2ns INO. L. LEWIS, greffier. TAT DE LA LOUISIANE—Cour du premier dis Atrict judiciaire—E. George, ji contre ses crenaciers et ceux de E. George ir & co.—La cession des biens du pé-titiounaire, au bénéfice de ses créanciers ayant été acceptée par la cour, il est ordonné qu'une assemblée des di créanciers ait lieu en l'étude de H B Cénas, not pub-Succession de James Pitot.

D'AROISSE D'ORLEANS—Cour des l'rouves—Avis est jet mentionne dans la dite pétition, et qu'en nême temps

Per ordre de l'honorable Charles Watte, jugé de la dite cour, re 13 mai 1835. 14 mai - 2ps P. LEBLANC, dep. greffier. de ses fonctions et de toute responsabilité.

Par or ire de la Cour.

Par or i peut concerner, d'avoir à deduire sous d'x journ les raits pour fesquelles if ne serait pas fait utoit à la dite pésous pour fesquelles if ne serait pas fait utoit à la dite pétionnaire soient suspendues. F. B. Contad est nommé pour teprésenter les créauciers abs l'ar ordre de l'honorable Charles Watte, juge de la dite

savis est par le present donné a tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jouis, les raisons pour lesquelles il ne seron pas fait dont à la une pétition.

Par otres de la Cour.

4 jain WFC DUPLESIS, rég.

DAROISSE DORLEANS—Cour des Preuves—Attendes de volument de la Cour.

1 que Osmin Bissardan à avecute une pection à la Cour.

1 de Courant Bissardan à avecute une pection à la Cour.

2 de Courant Bissardan à avecute une pection à la Cour.

2 de Courant Bissardan à avecute une pection à la Cour.

he absent creditors in this case.

By order of the Court.

Clerks Office, New-Orleans May 6th 1825.

ARMAND PITOT. Fresh ARVAND PITOT, Prefile

Bandom Part Henry General ses c éanciers. 5 juin

BAR TRICOU, DON 16 CANONGE.

FAR TRICOU, DON 16 CANONGE.

WE Here's des outers des conformants is lost estables des conformants is la lost.

Bandom Part Henry General ses c éanciers. 5 juin

BAR TRICOU, DON 16 CANONGE.

WE CRUEDI, 10 join procham a current is les certaines des conformants is la lost.

BAR TRICOU, DON 16 CANONGE.

WE RECREDI, 10 join procham a current is les certaines des conformants is la lost.

BAR TRICOU, DON 16 CANONGE.

WE RECREDI, 10 join procham a current is les certaines des conformants is la lost.

BAR TRICOU, DON 16 CANONGE.

WE RECREDI, 10 join procham a current is les certaines des conformants is la lost.

BAR TRICOU, DON 16 CANONGE.

WE RECREDI, 10 join procham a current is la lost estable des seclares sont priés de vouloir les retrer en se conformant à la lost.

BAR TRICOU, DON 16 CANONGE.

WE RECREDI, 10 join procham a disserte des certaines des citres entres des certaines des citres entres des vouloir les retrer en se conformant à la lost.

BAR TRICOU, DON 16 CANONGE.

BAR TRICOU, de ses créanciers ayant éte acceptée pai la cour, il est ac-donne qu'une assembles des dits créanciers ait heu en l'étude de H. B. Cénas, not pub, lund: le 15e jour de jour

méliorations.

(rateons pour lesqueties it ne serait pas decharge suivant is

Conditions : payables, un quart co aptant et le surplus [loi, et qu'en même temps foutes poursuites contre sa per raisons pour lesquelles il ne serait pas décharge suivant la

30 mai-2ps P. A. GUYOL, greffier. AVIS AU PUBLIC.

E docteur VIT L. FONDADOUZE a l'honneur de prévent ser cluins, les personnes qui voudeont l'honorer de leur confiance, et le public en général, qu'il vient de transcriptions.

Opias balsainque du docteur duerrero.

CET poiat, nouvelle découyerte, est un remède congrenable et infaillible dans la maladie appelée Gusorrhée on
Coulante. Sa réputation est établie dans toute l'Amérique du
Sud, et des témoignages des queres facultés de médecine de
cette partie du globe attestent les prompte et infaillibles résultats de ce remède dans tous les cas de Gonorrhée. Oet opiat ba'samique est conteau dan des petits pots de plomb, avec une instruction aur la manière d'en faire usage. Il peu: être facilement porté daus la poche soir ; ar les ner-sonnes en voyage, seit par celles qui ne veulent pas faire contre leur aituation à un médecin ou à leurs amis Ce médicament est avus la forme d'une pâte agréable, et se prend d'autant plus aisément qu'on n'y trouve aucun goût, puisqu'il se trouve enveloppé dens une repece de pain à car, cheter préparé à set effet, et dont on délivre a toujours, aver le médicament, une quantité auffirante. Mais ses plus grande avantages sont de produire constamment et en très pen de tems une guerison infaitible, saos attaquer le tempérament le plus délicat, car le remède ne contient use la moindre partoni olns délicat, car le remède ne contient pas la moindre particu

le de mercure.

Avent d'offire cet opier au public, l'agent en a fait constate l'efficacité par plussours des plus célèbres médecins de Nes York. Le succès qu'ils ont constamment obtenus par sui usage les ont engagé à déclarer que s'est le meillenr reméd qu'ils aient jamais employé et ils ont géntreu-sement consent à répendre de la vérité de ces assertions.

PRIX—\$159 le pot, à vendre chex les sousignés pharem constatour de la vérité de ces assertions.

CUSACH & Co.

CUSACH & Co.

CUSACH & Co rue St. Pierre no. 5, en face de la Piace d'Armes.

MAGASIN DE MARBRES.

Lébeites marrons, on chairignes connervées dans chairignes par chairignes que connervées de Conne anothic partie de la connection de Jeanne Martin, vaver Louis Bubol. devel cassement, de librare, professor de Colin arsortice em patés de samment, de librare, professor de Colin arsortice em patés de samment, de librare, professor de Colin arsortice em patés de samment, de librare, professor de Colin arsortice em patés de samment, de librare, professor de Colin arsortice em patés de samment, de librare, professor de Colin arsortice em patés de samment de librare, de librare, professor de Colin arsortice em patés de samment de connecte de Colin arsortice em patés de samment de librare, de la course de la cours Rue de la Douane No. 30.

HENRY HUNT & Co. ont l'henneur d'annoneur au flu
blic de la Nouvelle Oréane qu'ils viennent de recevoi

En témoignage de quoi l'ai cur la présente apposé mon seing et le secau de le dite cour, en la ville de la Nil Oriéens, ce 3e jour de juin l'an de notre seigneur m huit cent trente cinq, et de l'indépendance des États Unis le cinquante neuvième.

P. A. GUYOL, greffier. PAROISSE SAINT JACQUES.—Cour des Preuves.
Succession de fue Patrick Uriell.—La vente des

de cinq mille piastres, souscrit par lui le 26 de Février 1833, conjointement avoc Jean Bte. Hebert et Joseph Landry,

dite Paroisse, de six mille deux cents pastres, souscrit par lui le 17 février 1834, pour l'année 1833, conjointement vendu sans réserve. Co dy tons à la vinte, avec Louis Daigle et F. A. Wood, comme ses cautions.

PAR J. R. BLACHE. les et les hype theques en resultant radiées.

velie Orleans, le deux de mai, mil huit cent tren-E. D. WHITE.

\$10 DE RECOMPENSE

Seront donnes à quiconque raménera au soussigné ou fera loger à la gole, la négresse nome exhibés au moment de la venie, mée MARIE ou CLARISSE, agée d'environ Comitions : 6, 12 et 18 mois c

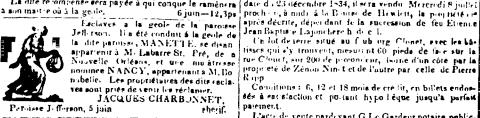
J BOURDIN, 825 DE RECOMPENSE.

B25 DE RECUMPENSE.

Est partie marron depuis 4 mois le nêgre AUSTIN, âgé d'environ 18 ans, apparenant à M. D. Labranche
Le nêtre a eté vu plusieurs lois dans le faultiure Ste. Marie, il se fait pase

Le faultiure Ste. Marie, il se fait pase apparienan a ...
Le nê re a eté vu plusieurs tois unne le fauliourg Ste. Marie, il se fait passa r pour libre, il parle anglais et france.

A Pare dernière comme cuisinier à Pho-



AVIS Detenus à la renie du comté des

820 DE RECOMPENSE.

La griffonne CHARLOTTE, Agée d'en-La griffonne CHARLOTTE, Agée d'en.

tie moite le 24 (éveir r. 1836, et l'autre moité le 26 fevrier mil huit cent trente sept.

Aussi, 24 terrains sin és à Carrollion, et formant l'ilet jansier—elle a une légère ercurice piès de la bouche, et marche les pieds en déhors, l'on présume qu'elle se tient à bord des bateaus a vapeur, ou dans les faubeurgs—la récampense ci-dessus sera douire à quiron que fa conduirs à la genfe ou che à quiron que fa conduirs à la genfe ou che son majore. jans ier-elie a une légère escurire piès de la bouche, et marche les pieds en dehors, l'on presume qu'elle se tient à bord des batteaux à vapeur, ou dans les femboures. que la conduira à la geole ou chez son mai-J DELERY,

à la raffinerie Foreix'e. \$100 DE RECOMPENSE Parti marron de chet le souseigné, vers la fin du mois d'avril dern er, le règre HENKY, âgé d'entriron 18 ans, moys ane taile, grosses junes, air sournois, pean noire, hien prie, parlant anglais et français. Il a eté rescontré dans la matimée du 27 du t mois sur la Levée, près de la halle, avec une manne de légumes que l'on supprise qu'il portait à aud de que que bâtiment ou bateuw à vapeur ; on l'avait vu

La recompense cuiteaus sera donnee à quiconque la logera la recompense cuiteaus sera donnee à quiconque la logera ara la genie de la Nouvelle Oriéans.

2 puin—6,3pe N B LEBRETON. cuis et anglais, agé d'environ vingt-deux ans, taille de cinq pieds cinq à aix pouces, fortement constitué. Il était habillé d'un panalon de ceronnade bleue et d'une chemise de guingham. Les capitaines de navires ou de hateaux à vapeur sont

prévenus de ne pas le recevoir à leur bord, sous peine encourir la rigueut de la loi-BARTHELEMY FLEITAS. \$20 DE RECOMPENSE quiconque arrêtera et mettra en sûreté

EGARE OU VOLE.

e é voice \$100 serent payé à celui qui pourra convaincre voleur, par REYNOLDS, BYRNE 4 Co. 21 mai - 805-

ES soussignés offrent à vendre en débarquement du

do liqueurs, 230 de ralajons sesques.

S juin LEGENDRE à BAMDRY, \$4, rue Toulouse.

VENTES A L'ENCAN.

PAR ISSAAC L. McCOY. ES acquéreurs des propriétes et après vendues à l'en-can le 10 et f1 nevembre defnier, n'ayant pas tem-pii les termes et les conditions de la vente, les mêmes propriétés seront revendues mardi 9 juin prochain à midi, à la

Nos 152, 153, 154, 165, 166, 167, 149, dans l'ilet no 25 faubourg Manley.

Non 6 et 7. ilet 149, dans la ville de Carrollion. Nos 8, 9 et 10 dans le même ilet et ville ci dessus, faisant en tout 24 lets de terre de differentes grandeurs, ap pert le plan tiré par John Communy et Louis J. Pilié date Nouvelle Orléans, 13 octobre 1834, et déposé en l'étude de Jules Mossy, not. pub, auquel on retère les personnes disposées à acheter. Le bois debout seulemens es

atrick Urfell qui avait été affiché pour avoir lieu dans la de crédit, à dater du 10 novembre dernier; le tout portant la maison de cour de la paroisse Saint Jacques.

Les conditions de la vente, sont: les esclaves psyables

de vente se fera positivement par le juge soussigné
les autres billets. Les actes de vente sevont passés parLes conditions de la vente, sont: les esclaves psyables

devant Julius Mossy, not, pub, chez li quel le-billets resteà un an du jour de la vente, en billets endossés à satis-faction payables au comptoir de Mesers. Peyroux Rivarde & Co. négociant à la Nouvelle Griéans, avec hypothèque spéciale et privilège sur les esclaves jusqu'à partait pare-ment. Paroisse Saint Jacques le 26 mai 1835., mai 29-1177.

mai 23—; L. M. TANEY, jnge.

L. M. TANEY, jnge.

A VIS—Attendu que Valmont Hébert de la Paroisse d'Oueat Baton-Ronge, s'est adressé à moi, pour faire annuler les trois cautionnement comme Shériff de l'idite Paroisse, de cine mille mostres courses bériff de l'idite Paroisse, de cine mille mostres courses bieriff de l'idite Paroisse, de cine mille mostres courses bieriff de l'idite Paroisse, de cine mille mostres courses bieriff de l'idite Paroisse, de cine mille mostres courses bieriff de l'idite Paroisse, de cine mille mostres courses bien de l'idite Paroisse, de cine mille mostres courses l'idite de Carrollsés pardevant Jules Mossy, not pub, chez lequel les bil-let des acheteurs réront déposes dans le délai de 10 jours, du jour de la vente, et resteront en sa possession jusqu'à ce que l'hypothèque existant sou levée. Les actes de ven-

20. Un cautionnement, comme collecteur de taxes de la dite Paroisse, de sept mille six cent enquante six piastres, souscrit par lui le 11 janvier 1838, pour l'année 1838, conjointement avec Jean Bie. Hebert et Louis Daigie, comme ses cautions.

30. Un cautionnement comme collecteur de taxes de la dita Paroisse, de six mille deux cents piastres, souscrit par maintenant en débarque ment et en magasin. Le tout cer sendu sans réserve. Co dy nons à la vente.

5 jui

PAR J. B. BLACHE. PAR J. R. BLACHE.

La sera vendu venduredit, 9 du courançà midi, à la Bou.

La c de l'hewlett, pour clôre une société, un iot de terre

avec les há sers et améliorations qui sont dessus, consecutive en écuties, magastre à mais, etc. le dit lot situé dans les hyje theques en résultant radiées.

L'ilet no 22, sur les communes de la ville, formar t l'encore

Donn é sous na main et le Scrau de l'Etat à la Nou
Sela Oblèsce de la ville, formar t l'encore

genre des rues Trême et St. Louis, mesurant 79 pieds 11 pouces et 2 lignes de face & la rue St. Louis et 59 pieds :1 re cinq, le conquante neuvième année de l'Indéproces de face a rue St. Louis et 59 pieds 11 pouces et
pendance des Etats. Unis.

r le Gouverneur.

E. D. WHITE.

Détenu à la geale de la paroisse Jefarena, un vieux nègre nommé CE.

10 au 1018 de terre située dans la rue Conti, dans l'est no 31, entre les rues Ville é et Marais, avant chacun 31 pieds 11 pouves et 5 ligues de face à la rue Conti, dur 127 pieds 10 proces et 5 ligues de profondeur.

Si lois de terre située d une le nouveau faubourg Mariana, un vieux nègre nommé CE. Détenu à la geoile de la paroisse Jefforson, un vieux négre nonmé CE.
ZAR, qui dit appartenir à M Alexan.
dre Milz, de la Nouvelle Orléans. Le
piopriétaire est prié de le réclamor
suive et loi.
JACQUES CHARBONNET.

10 DE RECOMPENSE
out donnée à quiconque raménera su soustour de la Zamel, le guien de la réclamor
dressitée à la raine la naurage nouve de la Zamel, et de la viel de Consistions : 6, 12 et 18 mois de créde, en billets ende

> PAR TRUCK DOMING IN & CANONGE. L sera vendu le lundi 9 du courant, à 4 lie rre de l' près me i, au magasin de dépôt appelé les 3 Sœul au Camp, estre Grad et Jul e, par ordre et sous l'in

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGL N vertu d'un ordre de l'honoreble Cour des Prouvre dans et pour cette vilte et paroiese d'Oriéans, en

PAR J. B. BLACHE PAR J. B. BLACHE
A lonands, lea deux negre nonmés
ROBERT & JOHN, Robert est un
nègre de 5 queda 6 pouces environ,
peau très n'ure, ne parfant que l'andu courant, à 1 choures du main, au No. 5, rue de la
Nouvel e Love, les restes d'un magann de groceries, au
Sandant de la courant de la courant

Bongier et déjuse à la Bourse. Conditions : un cinquième comptant et la balance payable moine le 24 févri r. 1836, et l'autre moitié le 26 fevrier

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE. TENDREM 10 juin, il sera vendu a Pencognure de reus Bourgogne et Bienville, à 4 hautes P.M.
La fourniture complete d'une maisor, consistant en fai
bles, lits, chaises, batterie de cuisine. Conditions comp-

FAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE. L sera vendu le Samedi, 13 du courant, à midi, à l Bourse de Hi wiett. Une négresse nommée Sarah, âgée de 25 ans, avec so enfant nommé Vanir, age de 4 ans, excellente régresse de champ, cumnière et blanchisseuse, garaptie des vicises maladies prévus par la loi. Conditions au moment de la

de cetta somme 60 jours, en billets endossés à satisfaction. PAR F. DUTILLET & DELERY. quiconque arrêtera et mettra en surete le mularre 10B, àzé de 30 ans, taille 5 pieds 4 pouces, bien constitué, syant une légère cicatrice à la figure; il n'a pas de barbe, et parle français et anprochain, à midi, à la Bourse Hewlett, un joi de ter-

prochain, à midi, à la Bourse Hewlett, un lot de ter Les capitaines de navires et de bateaux's vapeur qui le re abandonne par Medelire Thomas à seu créanciers prendront à leur bord seront poursuivis suivant la loi. Sinée dans le faubourg Washington, no 12, dans l'ilet s'adressèr ue Royale, no 103, chez ... 15 mai J. LEBLANC & co. ... 146 pieds 8 pouces de face sur la rue de la Force, sur 146 pieds 6 ponces de profondeur, mesure trançaise, borne d'un côté par le no 11, de l'au-tre par les nos. 1, 2 et 3, et dans le fond par le no. 7 Le 10 du courant, John Hyrn, s'égaré ou il lui a éte voie une vache laitére blamble. Le marque H. est imprimée ser chaoune cés corace—si cillo n'ost qu'égarée on payera g10 a colui qui la ramènera, mais se cite a colui qui la ramènera, mais se cite a colui qui la ramènera, mais se cite a colui qui par pour convaincre le

PAR JOS. LE CARPENTIER.

LES soussignés offrent à vendre en débarquement du district, daté 15 mai.

L'anavire Kentucky, venent de New York, 50 barris enu de vie, 4me preuve; 50 rum de Poytand; 100 caisses Toutouse et St. Pierre, borné d'un côté ; ar la propriété du de baleine; 30 bales clous de girofi; 100 caisses de de baleine; 30 bales clous de girofi; 100 caisses de de de la la vene de la contra de la district, date 15 mai. Un lot de terre situé dans la rue Royale, entre les rees

il—aivit

1. 12 TERRAINS.

Nov 301, 202, 203, 204, 205, 206, 240, 247, 244,245 dame l'ilet no 17, laubourg Manley. 2, 7 TERRAINS.

3, 2 TERRAINS.

vendu avec les terrains.

Conditions: Pour les terrains dans le faubourg Mas

28 and, d'une bonne figure. Eine est sujette à sés à stafaction et hypothèque jusqu'à pafait pairment à l'oppression; pare très peu le français. Les les actes de vente sero i passes pardevant M. Fé is Cr. cap tames de navires et autre, embarcations sont ma, not pu', aux frais des acquéreurs. Les bil eta devront priées de ne pas la recevoir à leur bord, sous être divisés par coupons à la convenance du vendeur ljuis

La dite re ompense sera payée à qui conque le ramenera | date d : 23 décembre 1-34, il sera vendu Mercredi 8 juil

ses à saus action et potant hypo l'èque jusqu'à parfai paiement. L'acte de vente pardevant G Le Gardeur notaire public

da Nat. lez John est de 5 jueds on environ, par-i que l'auglais et se disant apparter ir à M le juge PAR TRIC (U. DOVINGON & CANO

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE. PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.

1 L sera vendu Samedi, 13 du courant à midi, si la Bourse de Hewiett, la petite mulatresse nommée Beley, agre de 10 à 11 aus, gardienne d'enfans et bonne petite democrateure LOUIS, créole du pays, parlant françuis et anglais, agé d'environ vingte.

PAR F. DUPILLET & DELERY.

L sera vendu le Mardi 9 du courant, à 4 heures de l'après midi, au domicile de Mr. N. Bernaudi, rue Bousbon entre les rues U. léans et Ste. Anne, des meubles meublant, se composant de glaces, tapir, tables, armoires, lits, canapés, et d'autres articles.

Conditions: aurdessous \$100 compiant, et aurdessus de cette comme 60 iours. on hillets endoncés à astrales.

EUDI, onze juin prochain, à midi il sera vendu à la Bourse Hewlett, en vertu d'un ordre de l'hon cour de

LEGENDRE & SAMORY, 54, rue Toulouse

LAU DE VIE AMERICAINE—En déburquemen

L'du navire Kentacky de N. York, et à vandre par les
somussignés, 10 demi pipes eau de vie américaine, 50 quart
de harriques do. CARRIERE & BORDUZAT,
3 jnin

CARREAUX DE MARRES & C.

CARREAUX DE MARRES & C.

L'AU DE MARRES & C.

The state of the s

VENDRE par F HENRY & !-AURANS, no. 36, aoni:

VENDRE par F HENRY & !-AURANS, no. 36, aoni:

VENDRE par F HENRY & !-AURANS, no. 36, aoni:

29 mai — Spa — Spa

Avis est par les présentes donné à tous ceux que cela oncerne, d'avoir à déduire, au bureau du Secrétaire d'Eat dans les quatre vingt dix jours qui suivront la dernière mibli ation de cet avis, les raisons pour lesquelles, s'ils en ort. I s trois contionnemens soedits ne sersient pas annul-

l'étre poursuivis selon la rigueure de la loi.

